

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH)**Membres absents** : Mme BOUCHARD-STECH**OBJET
DE LA DELIBERATION****Théâtre Mansart – Grenier de Bourgogne - Programme d'action artistique – Années 2006 à 2008 - Convention à passer entre la Ville, le Grenier de Bourgogne, la Région Bourgogne et l'Etat (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles)**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le théâtre Mansart est, depuis fort longtemps, le lieu d'implantation de l'association « le Grenier de Bourgogne ». Cette association propose un projet artistique articulé autour de l'aide à la création et du soutien au développement de jeunes compagnies régionales. De plus, en complémentarité de l'action de l'Athénéum sur le campus universitaire, elle s'attache à diffuser son programme artistique auprès du monde étudiant.

Afin d'assurer la continuité d'une histoire déjà longue et d'un travail qui doit garder sa cohérence après le départ de l'actuel directeur, il apparaît nécessaire d'arrêter les grandes orientations pour les trois prochaines années du programme d'action artistique du Grenier de Bourgogne.

La convention, annexée au présent rapport, définit, pour les années 2006, 2007 et 2008, ce programme sur la base d'un partenariat entre la Ville, le Grenier de Bourgogne, la Région Bourgogne et l'Etat (Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – approuver le projet de convention définissant le projet d'action artistique du Grenier de Bourgogne, pour les années 2006, 2007 et 2008, à passer entre la Ville, le Grenier de Bourgogne, la Région Bourgogne et l'Etat, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT